

## INTERVIEW DU BIPAR DE JEAN-PAUL GAUZÈS

---

13 janvier 2010

**En cette rentrée 2010, pouvez-vous nous dire où nous en sommes de la crise ? De quels outils législatifs l'UE est elle en train de se doter pour qu'une telle crise ne se reproduise pas ?**



Jean-Paul Gauzès

Nous sommes en voie de sortie mais il existe encore de nombreuses incertitudes. Les signaux économiques sont contrastés. La reprise n'est certes pas loin mais on peut craindre que les effets positifs de certaines mesures, comme la prime à la casse qui a très bien marché pour le secteur automobile en 2009, cessent en 2010. Pour réellement sortir de la crise, il faudra que les éléments positifs soient durables.

En commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen, nous sommes avant tout mobilisés sur la régulation des services financiers. Nous mettons en œuvre concrètement les recommandations du G20 : Aucune activité financière, d'aucune nature et sur aucun territoire ne doit désormais être laissée sans réglementation et sans supervision.

Dans cet esprit, l'Union européenne a déjà adopté un règlement sur les agences de notation. Ces agences avaient été identifiées comme un maillon faible de la chaîne, leurs notations pouvaient apparaître laxistes ou mal fondées. Actuellement, nous discutons de la proposition de Directive relative aux managers de fonds de gestion alternative (hedge funds, fonds immobiliers, mais aussi le private equity). C'est un dossier que je connais bien puisque j'en suis rapporteur. Nous avons également mis en chantier l'architecture de supervision financière européenne. Nous travaillons à la mise en place du Comité Européen du Risque Systémique qui permettra d'avoir une vision macroéconomique de l'économie et permettra d'anticiper et de prévenir des crises financières telles que celle qui a débuté en 2007. Les institutions européennes souhaitent aussi réglementer le marché des produits dérivés, sur lesquels nous sommes un peu en retard sur les Etats-Unis. Je crois que le prochain Commissaire au Marché Intérieur et aux Services, Michel Barnier, aura à cœur de poursuivre une action vigoureuse pour une meilleure régulation des services financiers

**La Directive sur les managers de fonds de gestion alternative (AIFM), pour laquelle vous êtes rapporteur au Parlement européen, est-elle une sanction pour les hedge funds, jugés responsables de la crise ?**

Il est faux de dire que la Directive AIFM est une sanction pour les hedge funds, puisque l'on s'accorde à dire qu'il n'est pas établi que les fonds spéculatifs aient joué un rôle causal dans la crise. Mais pour autant, les fonds spéculatifs ont pu jouer un rôle dans la propagation des risques. C'est la raison pour laquelle cette directive est justifiée. On ne peut pas faire comme s'il ne s'était rien passé.

Mon travail de rapporteur consiste à contribuer à la mise en place d'une directive qui soit à la fois efficace, pragmatique, réaliste et qui ne détruise pas l'industrie financière dans ce qu'elle a de conforme à l'intérêt général européen. En revanche, s'il y a des bulles spéculatives qui ne subsistent pas à cause des dispositions de la Directive, je n'en serai pas malheureux.

**Dans votre projet de rapport sur la directive AIFM, vous proposez de supprimer le passeport européen : A-t-on atteint, selon vous, les limites de l'intégration européenne des services financiers ? Est-on dans une renaissance ou plutôt une reconnaissance du « local » ?**

Notre objectif premier reste l'intégration et l'harmonisation des services financiers en Europe. Simplement, nous nous heurtons à des questions pratiques de diversité des réglementations, de diversité des pratiques, de complexité des dossiers. Dès que vous touchez à un point, il y a un impact sur d'autres acteurs. Il ne suffit pas de claquer des doigts pour faire une bonne réglementation.

Le Commissaire Charlie McCreevy s'est fait prendre à ce piège. Il a d'abord beaucoup tardé à mettre en place une réflexion sur la régulation des fonds spéculatifs, alors que le Parlement le lui demandait avec insistance. Ensuite, après la chute de Lehman brother, il a pressé le pas et ses services ont élaboré une proposition de directive sur les hedge funds, dont le champ d'application a été élargi à tous les fonds non OPCVM. Compte tenu du temps assez bref dont a disposé la commission, cette directive est loin d'être parfaite. C'est la raison pour laquelle le travail du Parlement européen vise à adapter les règles, de manière à tenir compte de façon plus précise, des spécificités des différentes catégories de fonds, en évitant bien sûr que la Directive soit vidée de son sens. Nous souhaitons une réglementation adéquate.

En tant que rapporteur du Parlement européen, je reste réservé sur l'étendue du passeport européen pour les fonds de gestion alternative. L'Europe ne doit être ni une forteresse, ni une passoire. Je suis tout à fait favorable au passeport au plan européen : les acteurs sont connus, la qualité de la supervision également donc quand un fonds est agréé dans un pays, son agrément doit valoir dans les autres pays de l'Union européenne. En revanche pour les fonds des pays tiers, des restrictions sont nécessaires au moins jusqu'à ce qu'il y ait une véritable équivalence des réglementations entre l'UE et les autres lieux où les fonds prospèrent. Cette équivalence devra être réelle et vérifiée. Sinon on aboutira à l'affaiblissement de la place financière européenne. Ceci étant, les mesures que nous proposons en matière de fonds des pays-tiers tiennent compte du fait que ces fonds sont aussi des produits d'investissement pour les européens et peuvent être des bonnes opportunités financières. Mais nous ne souhaitons pas encourager les dispositifs purement spéculatifs. J'essaie de faire en sorte que les règles auxquelles nous réfléchissons au sein d Parlement européen ne suppriment pas des activités qui ont un intérêt économique indéniable, comme le capital-investissement private pour le financement des entreprises.

**Les intermédiaires en assurance sont pour la plupart à la tête de PME. Différentes mesures ont été prises par les institutions européennes suite à l'adoption du Small Business Act européen, en 2008. Pensez-vous que ces mesure vont dans le bon sens et sont suffisamment ambitieuses ?**

S'agissant des PME, des mesures ont été prises.

Mais elles peuvent apparaitre insuffisantes notamment parce que nous nous heurtons par exemple à la réglementation des marchés publics et à la nécessité de maintenir une égalité entre les concurrents. Certains sont favorables à des parts des marché publics réservées au PME, mais on constate, notamment en France, que la part qui revient aux PME dans les marchés publics français est déjà supérieure au pourcentage qui est envisagé comme pouvant être la part réservée aux PME.

Il faut poursuivre la suppression des formalités redondantes pour les PME. Attention cependant à ne pas en faire trop, cela pourrait être contre-productif. Si je prends l'exemple de la comptabilité : le Parlement discute actuellement une proposition de Directive visant à supprimer l'obligation de dépôt des comptes pour les TPE et à simplifier leur comptabilité. A première vue, c'est intéressant, puisque cela représente moins de travail et une diminution des coûts de traitement. Sauf que la comptabilité dans une entreprise, c'est extrêmement important, c'est le lien indispensable entre l'entreprise et ses banques, ses fournisseurs, les services fiscaux... Sans comptabilité à jour, il sera difficile pour une petite entreprise de gagner la confiance des banques.

L'effet boomerang de ce type d'initiatives m'inquiète un peu. Je ne suis pas favorable au marketing politique qui vante la création d'entreprise en deux heures. Quand on crée une entreprise, l'acte essentiel, ce ne sont pas les formalités juridiques, c'est l'existence d'un marché pertinent, d'un financement, d'un business plan et cela prend beaucoup plus de temps que deux heures. C'est un peu un attrape nigaud. Qu'est ce que 2 heures ou 3 heures par rapport à ce qui est en jeu quand on crée une entreprise ?

**Les Commissaires européens désignés passent leur grand oral cette semaine. Qu'attendez-vous d'eux ?**

L'audition des Commissaires désignés est un moment important pour le Parlement européen. Les premières auditions nous ont laissé un peu sur notre faim. Mais nous ne devons pas attendre des commissaires qu'ils aient réponse à tout ! Si c'était le cas, ils seraient déjà tous Président de la Commission !

L'audition d'un Commissaire désigné vise plutôt à s'assurer de ses aptitudes sur deux plans :

- Son aptitude à comprendre les enjeux des domaines qui sont attachés à son portefeuille. Nous évaluons la pertinence des réponses qui sont données, non pas tant sur la précision d'un programme pour l'avenir que sur la clarté et la bonne compréhension des sujets,
- Son aptitude à avoir une action volontariste. Les membres de la Commission sont membres d'un Collège. Ils doivent peser chacun de leur poids dans le dispositif institutionnel. Ils ne sont pas là uniquement pour exécuter les ordres du Président de la Commission européenne. Sur ce plan, nous avons eu le sentiment que quelques Commissaires n'ont pas su afficher suffisamment cette volonté d'action.

Les députés européens, réunis en séance plénière, auront maintenant à confirmer ou à rejeter l'ensemble de la Commission et non pas à statuer sur chacun des Commissaires désignés.

Le Parlement européen joue là un rôle très important. Il va donner une légitimité démocratique à la future Commission européenne. Le Parlement européen est la seule institution en Europe où se pratique ces auditions. Dans aucun des Etats membres de l'UE, le Parlement n'auditionne les Ministres avant de leur donner leur titre de Ministre. Nous vivons un exercice démocratique unique et passionnant.

Il faut donc faire attention à ne pas être grisé par cette mission, par exemple en critiquant par jeu un Commissaire désigné avant de finalement l'adoubé. Nos concitoyens ne comprendraient pas notre décision. Nous ne sommes pas en train de choisir le champion de tout, nous vérifions si la personne choisie est apte à tenir le rôle que le Président de la Commission européenne propose de lui confier.

\*\*\*